

Actes de la Conférence Publique « Eau Source de Vie »

Chambéry, le 2 juin 2005

Deuxième intervention : « définition du statut de l'eau et notion de bien commun » par M. Alberto VELASCO, Député de Genève et Président de l'association FAME 2005

Bonsoir. Je tiens à remercier Fabrice et l'ACME 73 pour l'invitation qui nous a été faite de venir ici en France. Pour moi c'est un jour important du fait de la mise à l'écart du traité européen (enfin de cette soit disant Constitution) – alors peut être que certains d'entre vous ont voté oui, moi j'ai voté non dans ma tête parce que je ne pouvais pas voter en France, comme nous ne sommes pas européens – car cela a un lien avec l'eau : moi qui suis un élu, j'ai pu mesurer les conséquences terrifiantes qui auraient découlées de ce traité constitutionnel, si celui-ci avait été approuvé par le peuple . Car quand une loi est votée, il n'est pas aisé de la modifier, mais lorsqu'une constitution est votée, cela devient alors très difficile d'y apporter des modifications. Vous pouvez modifier des lois d'application mais difficilement une Constitution. Certains aspects, qui concernaient l'eau dans cette Constitution, risquaient de poser un certain nombre de problèmes.

La question de l'Etat est très importante lorsque nous abordons la notion de bien commun. Vous savez que l'Etat est très décrié ces temps-ci, d'autant plus, et c'est vrai en Suisse mais c'est vrai également en France, qu'il y a un vent de libéralisme extrêmement important, dont l'objectif est de réduire l'Etat à son expression la plus minimale ; cette expression minimale serait de considérer l'Etat comme une sorte de banquier dont l'objectif serait de recueillir les impôts et de passer des commandes à droite et à gauche pour des prestations que les parlementaires auraient décidé. Et cela est un concept que nous devrions absolument éviter, surtout concernant l'eau. Pourquoi ?

Parce que lorsque nous parlons de « bien commun », comme l'a dit mon ami Bernard, et qu'il est par ailleurs rare, alors les économistes libéraux vous diront que c'est un bien économique. Quelque chose qui est rare a un prix, et elle va faire dès lors l'objet d'un commerce et de relations marchandes. Une chose qui ne serait pas rare, et que nous trouverions à profusion, ne serait pas un bien marchand et n'aurait pas de valeur économique ; elle ne ferait pas l'objet de transaction économique. Il est vrai que si nous reprenons les principes de l'orthodoxie économique, ces économistes libéraux n'ont pas tort.

Mais il existe un autre principe qui dit que lorsqu'il y a rivalité pour s'approprier ce bien, ou quand il y a exclusion, alors ce bien devient un bien commun, et donc non privatisable. Ce qui signifie que si certains ont plus de moyens financiers pour avoir l'eau alors que d'autres ne peuvent pas avoir accès à cette eau parce qu'ils n'ont pas les mêmes moyens financiers, alors il y a ce que l'on appelle « exclusion ». D'un point de vue géographique, si certaines populations peuvent avoir accès plus facilement que d'autres, alors il y a aussi iniquité et les Etats doivent faire en sorte que tous les citoyens soient égaux dans l'accession à ce bien.

Et c'est la raison pour laquelle l'Etat est important. Le rôle de l'Etat est justement de faire en sorte que ce bien nécessaire à la vie soit accessible à tous. L'Etat a le devoir de rendre l'eau accessible à tous, à tout moment et en tout lieu.

Nous avons cité l'empire romain tout à l'heure ; il faut savoir qu'à Rome l'eau était gratuite. Les aqueducs romains ont été construits avec l'impôt républicain et l'eau était gratuite. Et l'une des questions qui peut se poser aujourd'hui est de savoir si l'eau doit être payante ou non payante. Si nous décrétons que l'eau est un « bien commun », un « bien universel », alors tout citoyen doit avoir au moins accès au minimum vital en matière d'eau. Par conséquent, il faut que l'Etat, la puissance publique, prévoit que chacun de nous – et l'ACME propose 50 litres d'eau par jour et par personne – puisse avoir accès à un minimum financé par l'Etat, et donc par le Trésor Public. C'est à dire que les impôts que nous payons tous ici de manière républicaine doivent permettre à ce que chacun ait 50 litres par jour financés par le Trésor Public. Se pose bien entendu alors la question du financement industriel. Est ce que les industriels doivent également recevoir de l'eau gratuitement ? Le problème est que les industriels (et les agriculteurs) vendent leurs produits, et que par conséquent ils en tirent un bénéfice. L'eau gratuite ne peut donc pas, en toute logique, s'appliquer ici puisqu'il y a valeur ajoutée.

Il est très important que l'eau soit considérée comme un bien public, d'autant plus qu'aujourd'hui nous entendons parler de privatisation ou de délégation de la gestion de l'eau. Nous avons vu cela avec l'électricité en Europe, en France, et aux Etats-Unis également d'ailleurs ; nous avons commencé à libéraliser l'électricité, et nous avons constaté dans le même temps l'émergence de concentration des sociétés qui gèrent ces réseaux, et qu'on appelle des oligopoles. Puis ces oligopoles se transforment en monopoles. Nous passons donc ainsi d'un monopole d'Etat à des oligopoles privés, pour revenir à un monopole privé ; et cela pour une raison fondamentale, c'est que toutes ces prestations dans les domaines de l'électricité ou de l'eau nécessitent des investissements très lourds. L'eau représente des milliards au niveau de la France. Pour une collectivité comme Genève, cela représente des dizaines de millions par an. Par ailleurs ce sont des investissements amortissables sur 50, 80 ou 100 ans et aucune société privée ne peut se permettre d'amortir de tels investissements sur des durées si longues. Les investissements doivent être amortis sur 10 ans pour ces sociétés. Par conséquent, nous nous apercevons qu'il n'y a que la puissance publique qui puisse aujourd'hui prendre en charge de tels investissements, avec des amortissements aussi longs permettant des coûts aussi bas. Il faudrait, en effet, un grand marché pour qu'une compagnie privée puisse amortir de tels investissements. Et cela explique le fait que ces sociétés se battent entre elles, tentent de fusionner ou de se racheter, pour ainsi en venir à une situation de monopole permettant d'imposer sa loi. Et donc nous ne subissons plus la loi de l'Etat, qui est la notre, mais celle d'une institution privée, qui est cotée en bourse et qui impose ses prix par la bourse. C'est là un point important à garder à l'esprit.

Le deuxième aspect que je voudrais aborder est la question de la gestion de l'eau. Je considère que ce doit être un monopole d'Etat. Il y a bien évidemment débat sur cette question, et certaines personnes ont peur quand on prononce le mot de monopole. Ce mot me plait beaucoup car d'un point de vue juridique, il instaure bien la chose ; un monopole signifierait qu'il n'y a pas de marché. Cela signifierait que cette prestation de la gestion de l'eau est exclue des relations marchandes, ce qui correspond bien à notre objectif.

Si vous prenez le cas de la France, c'est le gouvernement français et donc la nation française, qui détiennent le monopole de l'eau. L'eau appartient à l'ensemble des français, ce qui signifie que l'eau qui se trouve dans le Sud de la France comme celle qui se trouve ici à Chambéry ou à Annecy, appartient également au citoyen français qui réside en Bretagne ou aux pays basques. Ensuite vient la question des délégations.

Cela est un point important. Je considère que l'eau appartient à l'Etat et que l'Etat délègue aux collectivités locales la gestion de l'eau. Par contre, l'Etat doit déléguer avec des conditions bien particulières ; les collectivités locales ne doivent pas, elles, déléguer à une société privée cette gestion. L'Etat délègue ainsi aux collectivités publiques à l'expresse condition que la gestion de l'eau reste publique.

La Suisse est un pays qui a une particularité très intéressante car nous sommes 23 cantons. Les lacs appartiennent à la confédération, mais les nappes phréatiques appartiennent aux cantons. Elles appartiennent donc à l'Etat, et une commune qui voudrait privatiser une partie de ses ressources ne le pourrait pas. Elle devrait avoir préalablement l'aval de l'Etat, et comme nous sommes dans un pays où existe le processus des référendums et des lois d'initiative, le peuple immédiatement pourrait réagir à une telle décision. C'est ce qui s'est passé avec une source d'eau récemment ; en effet, à Neuchâtel, la société Nestlé voulait acheter une source à une municipalité. Des citoyens qui étaient au courant de l'affaire, ont réussi à réunir un certain nombre de signatures pour exiger de la part de l'Etat qu'il signifie à la municipalité qu'elle n'avait pas le droit de vendre cette source. Et cela a fonctionné.

Malheureusement, cette particularité suisse est remise aujourd'hui en question par les accords de l'OMC. La Suisse est attaquée de deux côtés :

- elle est attaquée d'une part par l'Europe et par la France plus particulièrement, qui demande constamment au gouvernement fédéral suisse d'inscrire l'eau comme un service à libéraliser auprès de l'OMC ; la France exerce une pression terrible sur la Suisse pour qu'elle permette aux compagnies françaises, multinationales de l'eau, de prendre pied sur son territoire.
- Elle est attaquée également et directement pas les accords de l'OMC, qui exercent également de fortes pressions, à tel point que le délégué suisse a déclaré que bien que l'eau soit effectivement un bien commun qu'on ne saurait privatiser, les municipalités sont incompétentes concernant sa gestion. Alors qu'en Suisse les municipalités gèrent l'eau depuis des dizaines et des dizaines d'années, tout à coup on voudrait nous faire croire qu'elles ne savent plus gérer l'eau !

Voilà qui est extraordinaire ! En réalité, ce qui se passe est autre chose ; certaines communes suisses se sont fortement agrandies et connaissent des besoins importants en investissements pour leurs réseaux primaires et secondaires d'assainissement et de distribution d'eau potable. Malheureusement elles font face à un manque de financement, car la politique budgétaire de l'Etat central, aujourd'hui, est de restreindre les allocations aux communes par des baisses d'impôts. L'Etat ne venant plus en aide à ces communes, on leur recommande de donner la gestion à des compagnies. Voilà un processus qui chez nous est très grave.

On ne nous dit plus que l'eau doit être privatisée ou que l'eau n'est pas un bien public. On nous dit que l'eau est effectivement un bien public mais que sa gestion par contre doit être déléguée à l'extérieur de la sphère publique. Nous assistons à une privatisation rampante, qui doit être évitée, notamment par la reconnaissance de l'eau en tant que « chose publique » et la réappropriation de sa gestion par les collectivités publiques exclusivement.

En Corse lors d'une conférence, j'ai assisté à un spectacle qui m'a abasourdi ; les représentants publics de la gestion de l'eau en Corse nous ont fait savoir qu'il y aurait bientôt des soumissions de distribution d'eau, qui seront ouvertes aux enchères ; et que les collectivités publiques allaient pouvoir participer à ces enchères en toute égalité avec les compagnies privées. Voilà qui est hallucinant ! Des collectivités publiques, qui en principe gèrent notre trésor, notre patrimoine national – et l'eau est un patrimoine national – devraient participer à des concours pour se battre à égalité avec des entités privées. Normalement il y a un droit de préemption, c'est à dire que les États, qui sont là pour veiller aux biens publics, peuvent passer avant tout intérêt privé ou individuel. L'intérêt de tous passe avant l'intérêt individuel, et donc si cette ressource et sa distribution doivent être propriété de l'Etat et des collectivités dans l'intérêt de tous, l'Etat en aurait le droit ; ce qui est bien loin de cette possibilité de participer à un concours avec des privés.

Toutes ces pratiques sont instaurées par la libéralisation des marchés publics, instaurée par l'OMC. Nous sommes devant une situation alarmante et ce soir, je souhaitais surtout, en tant qu'élu, vous sensibiliser à ce phénomène qui aujourd'hui s'attaque à un élément essentiel à notre existence, à notre vie : l'eau. Je vous remercie.